

Loi Générale modern

Loi n° 212/AN/25/9ème L portant approbation des comptes financiers du CERD pour l'exercice 2024.

n° 212/AN/25/9ème L

Ministère ASSEMBLÉE NATIONALE	Date de publication 26 mars 2026
Numéro JO n° 04 du 26/02/2026	Date du numéro 26 février 2026

INTRODUCTION

L'ASSEMBLÉE NATIONALE A ADOPTÉ LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE PROMULGUÉ LA LOI DONT LA TENUE SUIT :

VISAS

L'ASSEMBLÉE NATIONALE A ADOPTÉ LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE PROMULGUÉ LA LOI DONT LA TENUE SUIT
La Constitution du 15 septembre 1992

- La Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution
- La Loi Constitutionnelle n°192/AN/25/9ème L du 06 novembre 2025 portant révision de la Constitution
- La Loi n°99-0078/PRE/MFEN du 08 juin 1999 portant sur la définition et la gestion des Etablissements Publics à Caractère Administratif
- La Loi n°116/AN/01/4ème L du 21 janvier 2001 portant création du Centre d'Étude et de Recherche de Djibouti
- La Loi n°141/AN/01/4ème L du 01 octobre 2001 complétant la loi n°116/AN/01/4ème L du 21 janvier 2001 portant réorganisation et changement de la dénomination de l'ISERST en Centre d'Etude et de Recherche Scientifique de Djibouti
- La Loi n°73/AN/09/6ème L portant création de l'Institut de Recherche Médicinale de Djibouti
- La Loi n°19/AN/13/7ème L portant réorganisation du CERD
- Le Décret n°2014-272/PR/MENSUR portant création de l'IRAH
- Le Décret n°2021-105/PRE du 24 mai 2021 portant nomination du Premier Ministre
- Le Décret n°2021-106/PRE du 24 mai 2021 portant nomination des membres du Gouvernement Djiboutien
- Le Décret n°2021-114/PRE du 31 mai 2021 fixant les attributions des Ministères
- Le Décret n°2022-001/PRE du 02 janvier 2022 portant remaniement Ministériel
- Le Décret n°2025-082/PRE du 1er avril 2025 portant nomination du Ministre des Affaires Etrangères
- L'Arrêté n°2022-136/PRE/MENSUR du 27/11/2022 portant nomination du Directeur de l'ORREC
- L'Arrêté n°2014-458/PR/MENSUR portant nomination des responsables du CERD
- L'Arrêté n°2017-135/PR/MENSUR portant nomination du Directeur des Systèmes d'Information du CERD

VULArrêté n°2018-099/PRE/MENSUR du 26 novembre 2018 portant renouvellement des membres du Conseil d'Administration du CERD

VULLa Délibération n°02/CERD/2024 portant approbation des comptes financiers du CERD pour l'exercice 2024

VULLe Procès-Verbal du Conseil d'Administration du CERD du 03 novembre 2025

VULLa Circulaire n°07/PAN/AI du 20/01/2026 portant convocation de l'Assemblée Nationale en séance publique.Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 02/12/2025.A ADOPTÉ, EN SA SIXIEME SEANCE PUBLIQUE DU 28/01/2026, LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Sont approuvés les Comptes financiers du CERD pour l'exercice 2024 arrêtés par le Conseil d'Administration comme suit

– Total des produits :.....934 184 842 DJF – Total des charges :.....874 439 396 DJF – Soit un résultat excédentaire de :.....59 745 446 DJF

Article 2

La présente Loi sera enregistrée, communiquée et exécutée dès sa promulgation et publiée au Journal Officiel de la République de Djibouti.

Fait à Djibouti, le 26 Février 2026

Le Président de la République
Chef du Gouvernement
ISMAÏL OMAR GUELLEH